

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/13

REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT 2021 DU BUDGET ANNEXE
ZAE AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Blandine SARRAZIN

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/03

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité de reverser l'excédent de fonctionnement 2021 du budget annexe ZAE, d'un montant de 177 066,71€, sur le budget principal de la Communauté de Commune du Val de l'Eyre au compte « 7551 - excédent des budgets annexes » et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22


publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/14

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET
PRINCIPAL**

Rapporteur : Mr Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/04

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 113 796 €

Section d'investissement : + 258 026 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DECISION MODIFICATIVE N° 1 Budget principal 2022

Section fonctionnement

Dépenses		Recettes					
Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
60612	Electricité	4 000,00		7318	Rôles supplémentaires	59 000,00	Centimes, IFER,...
60636	Vêtement de travail	1 500,00	Rézo Pouce	73223	FPIC Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	12 112,00	
6156	Maintenance	10 000,00		74124	Dotation d'intercommunalité (DGF)	14 977,00	
6161	Assurances	950,00		74126	Dotation de compensation	1 227,00	
617	Etudes	-10 000,00	Etudes KPMG	744	FCTVA	3 680,00	
6226	Honoraires	10 000,00	Etudes KPMG	7472	Participation Région	8 000,00	
6251	Rembt frais de déplacements	500,00	Rézo Pouce	7588	Autres produits	2 100,00	Rembt facture Total
6257	Réceptions	1 800,00		7788	Remboursement CNP maladie	12 700,00	
6284	Redevance cinéma	-5 000,00	Places offertes				
6284	Redevance Station aqualudique	-5 000,00	Places offertes				
637	Autres impôts et taxes	21 300,00	Taxe aménagement				
6455	Solde cotisation CNP 2021	1 220,00					
6512	Droit d'utilisation - Cloud	500,00					
65548	Contributions autres organismes	-110 000,00	Particip. organismes publics				
6558	Autres contributions obligatoires	113 000,00	Particip. organismes publics				
6574	Subv de foncion. Cinéma	5 000,00	Places offertes				
6574	Subv de foncion. Station aqualudique	5 000,00	Places offertes				
6811	Dotation aux amortissements	400,00					
023	Virement à la section d'investissement	68 626,00					
TOTAL DEPENSES		113 796,00		TOTAL RECETTES		113 796,00	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/15

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET
PRINCIPAL**

Rapporteur : Mr Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité de
procéder, pour ajustement, aux deux virements de crédits suivants sur le
budget principal (65000), et autorisent Mr le Président à effectuer toutes
les démarches administratives nécessaires :

Section d'investissement :

1641- Remboursement du capital	450 €
2182- Matériel de transport	-450 €

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22
publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU
Gironde

Décision modificative n° 2 Budget principal 2022

Section investissement

Dépenses

Recettes

Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
1641	Remboursement du capital	450,00					
2182	Matériel de transport	-450,00					
TOTAL DEPENSES		0,00		TOTAL RECETTES		0,00	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/16

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE DES DECHETS**

Rapporteur : Mme Ghislaine CHARLES

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/05

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 16 960 €

Section d'investissement : + 0 € (virements internes)

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

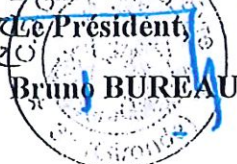
reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/2022

publié ou notifié le 28/11/2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022


Bruno BUREAU

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Budget annexe des déchets 2022

Section fonctionnement

Dépenses		Recettes					
Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
60622	Carburants	4 000,00		744	FACTVA fonctionnement	100,00	
60636	Vêtement de travail	2 800,00		7588	Autres produits div. De gestion courante	16 860,00	
615221	Entretiens et rép. Bât. Publics	5 000,00					
6156	Maintenance	1 650,00					
6184	Formations	3 200,00					
6262	Frais de télécommunications	200,00					
63512	Taxes foncières	110,00					
	TOTAL DEPENSES	16 960,00			TOTAL RECETTES	16 960,00	

Section investissement

Dépenses		Recettes					
Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
	603 - Bacs divers						
2128	Conteneurs OM et TRI	-1 000,00					
2188	Colonnes à verres et à papiers	1 000,00					
	TOTAL DEPENSES	0,00			TOTAL RECETTES	0,00	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliêt, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliêt : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Mme REBIFFE

pouvoir à

M. MORETTO

Commune de Salles :

M. BAUDE

pouvoir à

M. GEORGES

Mme DUFOURCQ

pouvoir à

Mme DOSBA

Mme PASQUALE

pouvoir à

Mme DANIEL

M LOUAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/17

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/06

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 7 400 €

Section d'investissement : + 715 236,98 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliêt, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/18

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Rapporteur : Mr Patrick ANTIGNY

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/07

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 0 € (virement internes)

Section d'investissement : + 63 492,63 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/19

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE ECONOMIE**

Rapporteur : Mme Blandine SARRAZIN

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/08

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 100 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

ID : 033-243301405-20221011-2022_10_08-DE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Budget annexe Economie 2022

Section fonctionnement

Dépenses		Recettes					
Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
61521	Entretien et réparations bât. Publics	1 000,00		6459	Rembt charges SS et prévoyance	100,00	
61551	Entretien matériel roulant	50,00					
6156	Maintenance	-5 230,00					
63512	Taxes foncières	4 180,00					
64141	Prime inflation	100,00					
	TOTAL DEPENSES	100,00			TOTAL RECETTES	100,00	

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 033-243301405-20221128-2022_11_19-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Béliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Béliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/20

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE TOURISME

Rapporteur : Mme Maryse CHOPO

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/09 et 2022/10/09 bis

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 0 € (virements internes)

Section d'investissement : + 410 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le


Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Béliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU

DECISION MODIFICATIVE N° 1 Budget annexe Tourisme 2022

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
 Reçu en préfecture le 14/10/2022
 Publié le 
 ID : 033-243301405-20221014-2022_10_09BIS-DE

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
 Reçu en préfecture le 28/11/2022
 Publié le 
 ID : 033-243301405-20221128-2022_11_20-DE

Depenses

Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
84	Formation	1 350,00					
136	Catalogues et imprimés	1 000,00					
2338	Divers	-2 350,00					
TOTAL DEPENSES		0,00		TOTAL RECETTES		0,00	

Recettes

Section fonctionnement

Section investissement

Depenses

Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé	Montant	Observations
901 ppanneaux sentier d'interprétation							
2317	Installation panneaux d'info patrimoine	-7 000,00		10222	FCTVA	410,00	
2158	Installation panneaux d'info patrimoine	7 000,00					
902 Site internet							
2051	Site internet	410,00					
TOTAL DEPENSES		410,00		TOTAL RECETTES		410,00	

Recettes

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/21

**DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ANNEXE PAYS**

Rapporteur : Mr Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/10

Cette décision modificative a été examinée par la commission des finances le mercredi 21 septembre.

En synthèse :

Section de fonctionnement : + 0 € (virement internes)

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la décision modificative jointe en annexe et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22

publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU





DECISION MODIFICATIVE N° 1 Budget annexe pays 2022

Section fonctionnement

Recettes

Dépenses		Recettes			
Article	Intitulé	Montant	Observations	Article	Intitulé
60622	Carburant véhicule	150,00			
60623	Alimentation	-150,00			
60632	Petits équipements	200,00			
6156	Maintenance	-190,00			
6161	Assurances	530,00			
6228	Divers	7 700,00			
6236	Catalogues et imprimés	-620,00			
6257	Réceptions	2 620,00			
6262	Frais de télécommunication	1 990,00			
6281	Concours divers	400,00			
012	Salaires	-12 630,00			
TOTAL DEPENSES		0,00		TOTAL RECETTES	
				0,00	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN
M. BARDET Absent excusé

Commune de Salles : M. BAUDE pouvoir à M. MORETTO
Mme DUFOURCQ pouvoir à Mme DOSBA

Mme PASQUALE pouvoir à Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/22

**TRANSPORT A LA DEMANDE :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
DELEGATION AVEC LA REGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

Rapporteur : Mme Maryse CHOPO

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/11

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la nouvelle convention de délégation de compétence avec la Région Nouvelle Aquitaine, pour l'organisation du transport à la demande. Cette convention est valable à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 3 fois et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

L'organisation du service ci-dessous reste inchangée par rapport au conventionnement actuel entre la Région et la CDC :

- La centrale de réservation reste en régie, à la CDC
- Fonctionnement en régie avec deux véhicules et deux chauffeurs
- Réservation minimum 48 h avant
- Destinations :
 - CDC du Val de l'Eyre
 - Bassin d'Arcachon : toutes les communes
 - Bordeaux Métropole : toutes les communes
- Le tarif jeunes reste à 1€ par trajet intra CDC. La CDC du Val de l'Eyre financera le différentiel entre le tarif à 1€ et à 2,30€ par trajet.

- Tarifs CDC : 2.3 € l'aller et 4.10€ aller/retour en tarif normal et 0.40 € l'aller et 0.80€ l'aller/retour en tarif solidaire
- Tarifs hors CDC : 7€ l'aller et 14 € l'aller/retour et 1.40€ l'aller et 2.80€ l'aller/retour en tarif solidaire

Les modifications porteront sur les titres de transport et les frais de communication qui seront désormais assurés par la CDC et subventionnés par la Région à hauteur de 5000 € TTC par an.

La convention ainsi que son annexe sont jointes à la présente délibération.

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en

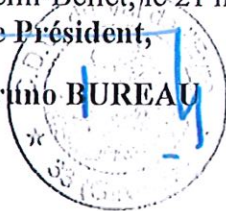
Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

ou Sous Préfecture le 28/11/22

Le Président,

publié ou notifié le 28/11/22

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/23

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mr Cyrille DECLERCQ

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/12

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs pour les raisons suivantes et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires :

- La création d'un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en vue d'un avancement de grade
- La création de deux grades d'agents de maîtrise :
 - Une promotion interne
 - Un recrutement par mutation pour le poste de chargé de maintenance des travaux et du bâti
- La création de trois grades de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe, en vue de trois avancements de grade
- La suppression d'un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'un grade de rédacteur et de deux grades de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, à la suite de l'avis favorable du Comité Technique du CDG du 25 septembre 2022. Ces suppressions sont liées aux créations ci-dessus énoncées.
- à la suite de la récente réussite au concours de technicien territorial d'un agent de maîtrise, il s'agit de remplacer son grade actuel par la création du grade de technicien territorial

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22
publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFASURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN
M. BARDET Absent excusé

Mme REBIFFE pouvoir à M. MORETTO

Commune de Salles : M. BAUDE pouvoir à M. GEORGES

Mme DUFOURCQ pouvoir à Mme DOSBA

Mme PASQUALE pouvoir à Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/24

**PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE
CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET
DE TRANSITIONS 2023-2025**

Rapporteur : Mr Bruno BUREAU

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/13

La Communauté d'agglomération du Bassin Sud, la Communauté d'agglomération du Bassin Nord et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, et la Région Nouvelle-Aquitaine, se sont engagées fin 2021 dans l'élaboration d'un nouveau Contrat territorial, intitulé « Contrat de Développement et des Transitions », pour la période 2023-2025. Il repose sur la nouvelle politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine présentée en Conseil des Elus du Pays Barval, le 15 octobre 2021.

Le précédent contrat s'est en effet achevé en octobre 2021 et a permis d'accompagner, sur 3 ans, 24 projets structurants bénéficiant de plus de 8 millions d'euros de financements régionaux.

L'élaboration de ce nouveau contrat a été menée en articulation avec la candidature au volet territorial de la nouvelle programmation européenne, afin de garantir la cohérence des 2 démarches et d'optimiser les financements. Elle s'est appuyée sur la charte révisée du Pays Barval, pour répondre aux spécificités du territoire, à la fois rural, urbain, et littoral.

Un 1^{er} comité de pilotage élargi, associant l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire, organisé le 10 décembre 2021, a permis d'échanger sur le diagnostic du territoire et d'identifier les principaux enjeux partagés. Une remontée de projets a ensuite été menée en

début d'année et un 2nd comité de pilotage élargi s'est réuni le 2 juin dernier pour valider la stratégie et le plan d'actions. Le Conseil de Développement du Pays Barval a également contribué aux travaux.

Ce nouveau contrat, marqueur du partenariat renforcé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, doit permettre d'accompagner les mutations du territoire et de contribuer à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, auxquels il est confronté.

Si les grandes orientations en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire demeurent, l'accélération du changement climatique et la crise sanitaire réinterrogent les modèles économiques et les systèmes locaux (santé, alimentation...), nécessitant de repenser les actions dans une logique d'adaptation aux évolutions du territoire en faveur d'une plus grande résilience, et au bénéfice des populations.

Aussi, ce nouveau contrat s'articule autour de 3 axes prioritaires :

Axe 1 : Développer un modèle économique équilibré et plus résilient

1.1 : Repenser le devenir des filières traditionnelles du territoire, soutenir l'économie locale et renforcer l'économie de proximité avec l'ambition de diversifier les moteurs de développement

1.2 : Développer et valoriser les compétences et l'emploi sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises et aux aspirations des actifs

Axe 2 : Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale

2.1 : Réduire les inégalités territoriales et renforcer les solidarités

2.2 : Relever les défis fruits de la dynamique d'attractivité du territoire

Axe 3 : Un Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre plus résilient : encourager les transitions

3.1 : Bâtir le cadre d'un mieux vivre ensemble sur le territoire

3.2 : Vers une transition active grâce à des mobilités repensées et une alimentation relocalisée

Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- approuvent le contrat régional de développement et de transitions 2023-2025 (cf. note d'enjeux et plan d'actions annexés) ;
- autorisent Monsieur le Président à signer le contrat, et tout document associé, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22
publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU

CAIRONDE

NOTE D'ENJEU PREALABLE AU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 DU BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Quelles sont les dynamiques de peuplement du territoire (solde naturel, migratoire, classes d'âges...)?

La population du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (BARVAL) a augmenté trois fois plus vite qu'en moyenne régionale et quatre plus qu'en moyenne nationale sur la période 2012-2017 : +1.6% de croissance démographique par an. Cette dynamique, dont on observe une décélération depuis 2007, résulte principalement des flux migratoires, et notamment du solde migratoire positif (solde naturel négatif), illustration de la forte attractivité du territoire.

Malgré quelques disparités infra territoriales, le territoire est majoritairement doté d'une population vieillissante : 33.5% de la population sont âgées de soixante ans et plus. Dans ce contexte, le territoire est caractérisé par le poids important des revenus de pensions et de retraites.

Quelles sont les dynamiques économiques sectorielles du territoire (agriculture, industrie, services, tourisme, commerce, ESS) ? –

En termes de catégories socio-professionnelles, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont en forte augmentation sur la période 2012-2017, tandis que les ouvriers et employés sont sous-représentés et en recul sur cette période.

La forte vocation touristique du territoire constitue le principal moteur de l'activité économique, notamment en saison estivale, où le poids des activités liées au tourisme est deux fois supérieur à la moyenne régionale. Le poids des revenus pendulaires est lui aussi plus important (30% plus élevé qu'en Région).

La présence de deux grands établissements crée un effet de spécialisation marquée du territoire dans la R&D et l'industrie papier/carton. Cependant, l'économie présidentielle, dominante, repose sur le commerce (forte proportion de commerce de détail), l'artisanat, la restauration et l'administration publique.

Le territoire porte une ambition de diversification de son économie productive, caractérisée par des filières emblématiques et liées aux ressources du territoire (économie maritime, forêt-bois...).

Les filières traditionnelles du territoire demeurent dynamiques mais font état d'une certaine vulnérabilité, face à la crise climatique et économique. L'agriculture est peu présente, dominée par de grandes exploitations concentrées sur le maïs et les légumes de plein champ (80% de la surface agricole) avec une faiblesse de l'agriculture vivrière liée aux difficultés d'accès au foncier.

Le Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre renferme des potentiels de développement d'activités (Economie Sociale et Solidaire, circuits-courts...) et des activités commerciales dynamiques en mutation (digitalisation, développement de l'offre...). Des structures d'accueil et de services aux entreprises tendent à soutenir les initiatives innovantes des acteurs du territoire (BA2E, Rcommerce, Connect'ences...).

Constatez-vous des modifications dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation ?

La croissance de l'emploi, à l'instar de la dynamique démographique, est particulièrement soutenue sur le BARVAL (+ 7,1 % de 2012 à 2017 vs 0,8 % en NA).

Cependant, le territoire fait état d'un décalage croissant entre la demande et l'offre d'emploi: les offres d'emploi sont davantage centrées sur les postes d'ouvriers et d'employé, tandis que la population est composée majoritairement des cadres et de professions intellectuelles. La crise sanitaire est venue impacter plus fortement encore les femmes, les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée, déjà les plus exposés au chômage sur le territoire. Malgré un faible degré de pauvreté sur le territoire du BARVAL, les inégalités de niveau de vie sont plus fortes qu'ailleurs, et notamment sur le Sud Bassin.

La crise sanitaire a également exacerbé des problématiques de santé, notamment en termes de santé mentale chez les jeunes, mais aussi, d'inégal accès à l'offre de soins sur le territoire (disparités territoriales importantes).

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées au caractère urbain/rural du territoire ?

Le BARVAL est un territoire périurbain, situé à proximité de la métropole bordelaise, qui est composé à la fois d'espaces ruraux (notamment sur le Val de l'Eyre dont la densité est de 36.5 habitants au km²) et d'espaces plus urbains (Sud Bassin principalement, avec une densité de 202 habitants au km²).

La configuration géographique génère des enjeux importants en termes de mobilité, d'équipements et d'offre de services, et de préservation de l'environnement. En effet, le territoire est composé d'un chapelet de communes moyennes sans pôle majeur (présence de nombreux hameaux et quartiers, île à l'envers autour du plan d'eau...) et d'espaces naturels remarquables, fragiles et soumis à de fortes pressions liées à l'héliotropisme et aux activités humaines.

La partie rurale du BARVAL est globalement moins bien dotée en services et équipements (infrastructures de transport collectifs, offre de santé, équipements culturels et sportifs...) que le reste du territoire.

Bien que les équipements d'offre de transports collectifs aient été développés et renforcés ces dernières années, le territoire est confronté à une saturation grandissante des infrastructures routières et ferroviaires. Pourtant, les besoins en termes de déplacements sont croissants et évoluent, notamment en termes de flux domicile-travail (45 % sur le BARVAL vs 31 % en NA). L'offre est encore inégalement répartie et insuffisamment interconnectée pour répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain.

Par ailleurs, malgré un développement notable de l'offre de logement sur le territoire, la situation reste déséquilibrée et l'ensemble des besoins des ménages ne sont pas satisfaits. La forte proportion de logements secondaires (environ 1/3 du parc de logement) entrave également la possibilité des ménages qui travaillent sur le Bassin d'y résider.

Enfin, le maillage scolaire est relativement dense, autour d'établissements importants, mais inégal entre la zone littorale et rétro littorale. Le futur lycée du Barp sera structurant, mais non suffisant pour l'ensemble du territoire eu égard à sa dynamique démographique. L'offre de formation supérieure et professionnelle est quant à elle limitée et inégalement répartie sur le territoire. Elle est peu à même

de contribuer à un développement économique endogène du territoire et à résoudre l'inadéquation entre offre et demande d'emploi.

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées à l'économie, la formation et l'emploi ?

Le BARVAL est marqué par une économie présentielle offrant une majorité d'emplois à faibles niveaux de rémunération, en décalage avec le niveau de qualification relativement élevé de la population du territoire et au coût de la vie (rareté et cherté du foncier accentués par la crise sanitaire).

Malgré un fort taux de croissance de l'emploi dans les trois EPCI, les situations face au chômage restent contrastées : en 2017, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre faisait état d'un faible niveau de chômage (11.1%), médian sur la COBAN (11.8%) et fort sur la COBAS (14.7%). Les populations les plus exposées n'ont pas pu bénéficier de la reprise après la crise sanitaire. Désormais, des tensions de recrutement sont notables dans tous les secteurs d'activité du territoire, corrélées à l'insuffisante adéquation entre l'offre de formation et les besoins de recrutements.

Le développement économique et d'offres d'équipements à destination des acteurs socio-économiques sont freinés par le manque de disponibilité foncière pour poursuivre l'accueil d'entreprises, qui permettrait de renforcer et de diversifier l'emploi local, tout en contribuant à limiter les déplacements pendulaires.

Enfin, le secteur de l'insertion apparaît restreint, alors que les enjeux se complexifient.

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées aux mobilités ?

Outre la croissance démographique et les flux pendulaires croissants qui contribuent à la saturation grandissante des axes routiers et ferroviaires, le territoire fait également l'objet d'une pression forte des touristes et des excursionnistes (principalement métropolitains) de plus en plus nombreux. Les circulations entre la métropole bordelaise, le Val de l'Eyre et la COBAN sont devenues complexes.

De plus, la configuration territoriale du BARVAL entraîne des écarts de densité importants et les liaisons cyclables ne sont pas toujours adaptées pour des déplacements infra et intra territoires.

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées à l'environnement et à la transition énergétique ?

Le patrimoine naturel du BARVAL, qui dessine son identité et fonde sa haute qualité de vie et son attractivité, est soumis à de fortes pressions accentuant les risques de dégradation de l'environnement.

Le territoire est confronté aux conséquences du changement climatique, d'ores et déjà visibles sur le territoire (recul du trait de côte...) mais aussi à des risques accentués (incendie) et nouveaux : submersion et érosion marine...

Les activités anthropiques contribuent fortement à l'accroissement de la vulnérabilité du territoire. En effet, les infrastructures routières fortement empruntées (notamment en période estivale) sont génératrices de GES. De plus, on note une consommation d'énergie en hausse sur le territoire bien que non proportionnelle à l'accueil des nouvelles populations.

Enfin, la préservation de la qualité de l'eau du bassin est un enjeu fort pour le l'avenir du territoire.

Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées aux équipements et services de proximité ?

En 2017, la quasi-totalité de la population (98%) réside dans une commune centre intermédiaire (niveau 2) ou centre structurant (niveau 3). Cette proportion est toutefois légèrement plus faible dans le Val de l'Eyre (91 %). Néanmoins, face à l'augmentation démographique de la population, l'adaptation de l'offre de services et équipements est un enjeu important pour le territoire (notamment en termes de formation, de logements, d'équipements culturels et sportifs,...).

On note également un risque de dégradation de l'offre de santé et de la qualité des soins à court et moyen termes, alors même que la population est vieillissante.

De même, les acteurs culturels du territoire ont fortement été impactés par la crise sanitaire.

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de Développement et de transitions

Le précédent contrat avait défini 3 axes stratégiques :

Axe 1 : Renforcer la Dynamique économique par le soutien au tissu économique existant et sa diversification en faveur de l'emploi

Axe 2 : Conforter la cohésion territoriale et accompagner les mutations en cours

Axe 3 : Préserver les fondements de l'attractivité du territoire, son identité et sa haute qualité de vie

A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, quelles sont les modifications à apporter à la stratégie territoriale de la précédente contractualisation ?

Si les grandes orientations en faveur d'un développement durable et équilibré du territoire demeurent, l'accélération du changement climatique et la crise sanitaire réinterrogent les modèles économiques et les systèmes locaux (alimentation, santé...), nécessitant de repenser les actions dans une logique d'adaptation aux évolutions du territoire et en faveur d'une résilience territoriale.

Quelles sont les principaux projets émergents ou en cours de réalisation/acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux sur votre territoire qui permettrait d'y apporter une réponse, même partielle ?

- **Le Contrat local de santé (CLS)**
 - o Signé le 2 mars 2022, le CLS se structure autour de 5 axes de travail : soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage ; renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics ; améliorer les accompagnements en santé mentale ; promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé, créer des environnements favorables à la santé.
- **Programme Alimentaire Territorial :**
 - o Cette démarche, initiée en 2021 en collaboration avec les représentants des associations Collectif Aliment-Terre et les Amis de la Terre en Val de l'Eyre, ambitionne de réunir tous les acteurs du système alimentaire local pour travailler ensemble, à la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire, ainsi qu'à la demande croissante des populations, accentués par la récente crise sanitaire (en lien avec le PCAET, le CLS, Néo Terra...).

- **Diagnostic et plan d'actions sur le champ de l'Economie Sociale et Solidaire, porté par la COBAN :**
 - o Etat des lieux relatifs aux forces et faiblesses en présence, formation à destination des élus et des techniciens sur l'ESS et ses leviers, plan d'action en lien avec des initiatives plus larges du territoire (CLS, PAT, projets de tiers-lieux...).
- **Le dispositif d'information mobilités MOBI :** les 3 EPCI ont créé en juin 2021 un nouveau dispositif d'information de l'ensemble des services et infrastructures de transport à l'échelle du Pays BARVAL, pour améliorer la connaissance, la visibilité et donc l'accès à l'offre de mobilité du territoire et promouvoir ainsi l'écomobilité (transport collectif et modes de déplacements doux piétons et cyclables) ; pour contribuer à faire évoluer les comportements.

Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions ?

Comment adapter la dynamique d'accueil du territoire face à une forte pression foncière et aux évolutions démographiques (vieillessement de la population) ?

Territoire attractif, du fait de sa localisation et de ses aménités, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre entend freiner progressivement, et de manière territorialisée, la dynamique démographique qui génère une pression sur les services et les équipements, dans un contexte de vieillissement accentué de la population. Il s'agit de préserver la qualité de vie pour tous, de réduire les disparités territoriales, et de garantir ainsi la cohésion du territoire.

Comment répondre aux enjeux économiques du territoire, liés notamment à sa forte vocation touristique, et développer un modèle économique plus résilient ?

Reposant majoritairement sur un large tissu de TPE, l'économie locale est caractérisée par la prépondérance de sa sphère présente. Si le dynamisme de cette dernière a permis d'amortir le choc des dernières crises, elle n'en reste pas moins fragilisée et repose sur des secteurs à faible valeur ajoutée et assez peu rémunérateurs. Les filières économiques emblématiques qui composent la sphère productive sont, quant à elles, soumises à de nombreux aléas. Le territoire entend répondre à ces enjeux en confortant les atouts des filières emblématiques du territoire, en diversifiant le tissu local et en renforçant l'économie de proximité. Il s'agit ainsi de développer un modèle économique plus résilient, créateur d'emploi et permettant de limiter les flux pendulaires.

Comment répondre aux fragilités liées à l'emploi, l'insertion et la formation ?

Le territoire présente des fragilités structurelles caractérisées par une inadéquation persistante entre offre et demande d'emploi, et des populations plus exposées au chômage (femmes, seniors). Ces fragilités, accentuées par la crise sanitaire, aggravent les tensions sur le marché de l'emploi et les difficultés de recrutement, qui touchent désormais quasiment tous les secteurs. Le renforcement et la valorisation des compétences locales, à travers notamment le développement de la formation (accès et offre) doivent permettre de répondre à ces difficultés.

Comment limiter les risques environnementaux liés aux fortes pressions (notamment démographiques et touristiques), ainsi qu'aux flux pendulaires importants ?

La croissance démographique locale, conjuguée à la configuration du territoire, génèrent d'importants flux (logistiques et de personnes), entraînent des besoins en énergie croissants et sont à l'origine de

nombreuses pressions sur les espaces et le milieu naturel. Afin d'en limiter les impacts, il s'agit de poursuivre la transition vers une mobilité durable, la préservation des milieux, la gestion de la consommation/production d'énergie et de développer la résilience alimentaire du territoire.

Comment développer les coopérations infra et inter territoriales comme leviers du développement du territoire ?

Le territoire est un bassin de vie cohérent, caractérisé par d'importantes disparités et inégalités territoriales. Avec la création du Pays BARVAL, le territoire s'est doté d'un outil de coopération qui encourage, impulse et coordonne les initiatives locales, à partir d'un projet de développement commun exprimé dans la charte, destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural, la zone littorale et l'intérieur, comme l'illustrent le Contrat local de santé ou encore plus récemment le Projet Alimentaire territorial.

L'interdépendance avec la métropole bordelaise a amené ces 2 territoires à engager une réflexion sur la construction d'un partenariat autour d'enjeux communs d'importance, tels que les mobilités ou encore le développement économique. De plus, le tourisme et la saisonnalité, ou encore la résilience alimentaire sont autant de thématiques qui ouvrent à de nouveaux échanges avec les territoires voisins.

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Axe 1 : Développer un modèle économique équilibré et plus résilient

Sous-axe 1.1 : Repenser le devenir des filières traditionnelles du territoire, soutenir l'économie locale et renforcer l'économie de proximité avec l'ambition de diversifier les moteurs de développement

- Définir un positionnement stratégique lisible à l'échelle du territoire autour de filières vitrines : poursuivre la transition vers une filière touristique durable tout en favorisant sa montée en gamme, soutenir l'économie maritime et son développement durable
- Conforter le dynamisme des centralités et soutenir l'adaptation des entreprises (artisanales et commerciales notamment) aux mutations afin de garantir une égalité d'accès aux services sur le territoire
- Favoriser l'innovation sociale fondée sur les spécificités locales et accompagner le déploiement de l'ESS et de l'économie circulaire, facteur de développement équilibré du territoire, d'engagement citoyen et de coopérations d'acteurs

Sous-axe 1.2 : Développer et valoriser les compétences et l'emploi sur le territoire en réponse aux besoins des entreprises et aux aspirations des actifs

- Soutenir la diversification de l'offre de formation supérieure et professionnelle pour anticiper les besoins en compétences des entreprises et favoriser l'accès à la formation par le développement des lieux d'accueils et l'amélioration de la visibilité de l'offre de formation
- Initier et soutenir les initiatives pour faire face aux tensions sur le recrutement et l'emploi
- Améliorer les conditions d'accueil des salariés et appréhender la saisonnalité à l'échelle du Pays

Axe 2 : Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale

Sous-axe 2.1 : Réduire les inégalités territoriales et renforcer les solidarités

- Adapter l'offre de services, notamment en matière d'accès à une offre de santé mieux répartie sur l'ensemble du territoire, et une organisation collective renforcée des professionnels de santé
- Diversifier l'offre de logement en tenant compte de la nécessaire sobriété de la consommation foncière

Sous-axe 2.2 : Relever les défis fruits de la dynamique d'attractivité du territoire

- Consolider l'offre sportive au regard des nouveaux besoins et nouvelles pratiques (*notamment inclusion pratique sportive féminine*)
- Soutenir les acteurs culturels impactés par la crise et favoriser la pratique culturelle
- Accompagner la réhabilitation du patrimoine, notamment vernaculaire dans une perspective de valorisation

Axe 3 : Un Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre plus résilient : encourager les transitions

Sous-axe 3.1 : Bâtir le cadre d'un mieux vivre ensemble sur le territoire

- Préserver la biodiversité, les écosystèmes marins et les paysages
- Amplifier la connaissance, la gestion, la restauration et le suivi des cœurs de biodiversité et soutenir les projets émergents en faveur de la préservation des milieux
- Agir sur la gestion durable de l'eau, un bien commun à tous les acteurs du territoire et prévenir les risques environnementaux
- Réduire les consommations énergétiques, principalement sur le secteur résidentiel et tertiaire, et sensibiliser les habitants pour les rendre acteurs

Sous-axe 3.2 : Vers une transition active grâce à des mobilités repensées et une alimentation relocalisée

- Développer l'écomobilité en renforçant et facilitant les déplacements collectifs et en favorisant l'usage du vélo dans les déplacements, tout en facilitant les connexions avec les territoires voisins (Nord Landes, Métropole)
- Réduire l'impact du transport (de passagers, services publics...) sur les émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'évolution des motorisations, et développer la production d'énergies renouvelables
- Accroître la résilience alimentaire du territoire, préserver et gagner de nouvelles terres agricoles, aux fins d'une agriculture vivrière basée sur les circuits courts ; initier des partenariats au niveau supra territorial pour garantir un approvisionnement en produits de proximité
- Accompagner les filières notamment maritimes pour la réduction et la gestion des déchets et des coproduits et pour la transition énergétique de leurs outils de production

N°	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Description du projet	Localisation	Prévisionnel de réalisation	Coût estimatif (HT)
1	Projet de Pépinière d'entreprises / Tiers-Lieux de FESS	COBAN	Sur un foncier de 4 200m² à vocation économique propriété de la COBAN, cette dernière souhaite lancer un projet de pépinière d'entreprises couplé à un projet de tiers lieux accueillant des entreprises de FESS dont potentiellement la recyclerie ATENOBA et un espace restauration	AUDENGE	2024 / 2025 +	3 600 000 €
2	Projet de Pôle Bois et Matériau Biosourcés / Hôtels d'entreprise	COBAN	Sur un foncier de 7 000m² à vocation économique, la COBAN projette la création d'un Pôle Bois et Matériaux Biosourcés permettant d'accueillir et d'accompagner des entreprises innovantes de ce secteur : incubateur, espace formation...	MIOS	2024/2025 +	3 500 000 €
3	Animation et structuration des filières stratégiques par BAZE	COBAS pour le compte des 3 EPCI (BAZE)	Les 3 EPCI du Pays Barval ont missionné l'Agence de développement économique BAZE pour animer et structurer 5 filières stratégiques prioritaires: bois/orêt, nautique/navale, silver économie, tourisme d'affaire et numérique. Dans ce cadre, BAZE réalise un diagnostic de chacune des filières devant permettre de définir un plan d'actions (en cours), dont la mise en oeuvre se déroulera sur 2022-2026	PAYS BARVAL	2022-2026	A déterminer
4	Accompagner la transition des acteurs économiques et le développement de filières vertueuses	PNRLG	Assistance technique pour accompagner des filières à réduire leur empreinte Biodiversité et inciter les entreprises à qualifier cette empreinte (comprendre ses dépendances et ses impacts à la Biodiversité et identifier les risques) et développer les diagnostics RSE Proposer des formations pour mieux prendre la biodiversité au quotidien (filière agricole, énergie, bâtiment, paysagiste, pépinières...)	PNRLG	2023-2024	300 000
5	Plateforme numérique d'Arcachon	MAIRIE ARCACHON	création d'une application mobile pour communiquer sur les commerces et les propositions des commerçants d'Arcachon. Objectif : accompagner les commerçants et les entreprises dans l'utilisation du numérique. Valoriser la ville et ses commerçants auprès d'un public local et touristique	ARCACHON	2023	15 000 €
6	Digitalisation d'une condergerie et livraison sur le feu de travail ou la gare	MAIRIE ARCACHON	Proposer aux actifs travaillant à Arcachon, via une extension d'appui un système de call ou click and collect pour se faire livrer ses achats sur le feu de travail ou de les retirer à la gare ou en point de retrait. - sensibilisation / adaptation des commerçants via du coaching digital - appel à projet pour la gestion de la livraison - extension d'une application - installation de caisses à achat à la condergerie, à la gare ou sur le site d'entreprises qui pourraient être intéressées	ARCACHON	2023	80 000 €
7	Aménagement du bourg	MAIRIE DU BARP	Le contexte et enjeux : De par son emplacement géographique stratégique, au croisement de la Métropole bordelaise et du bassin d'Arcachon, la ville du Barp se développe. Cette attractivité se ressent tant dans la demande de logement que dans l'installation ou le développement des entreprises. Le Barp ne dispose pas réellement d'un centre bourg répondant aux besoins de la population et du territoire. Malgré les premiers aménagements, il reste encore beaucoup à faire, notamment la réhabilitation d'une friche commerciale, pour obtenir un centre bourg porteur d'un vrai projet de centralité. L'opération : Afin de recueillir l'avis des habitants sur ce qu'ils attendent de leur futur projet de centralité, un comité consultatif, composé exclusivement d'habitants de tous horizons et animé par un prestataire extérieur, a été créé. Après plusieurs mois de travail, ce comité a remis à l'équipe municipale un rapport sur ce que souhaitent les habitants pour leur centre bourg. En parallèle, des contacts ont été pris avec les commerçants déjà implantés pour travailler également avec eux sur le futur projet et comment les y intégrer. De même, la ville est accompagnée par l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que d'un AMO pour construire et écrire le projet de centralité et ses connexions avec ses périphéries. Une étude de trafic pour le giratoire sera réalisée en 2022, notamment pour tenir compte du nombre important de bus scolaires qui arriveront du Sud de la ville le matin pour se rendre au lycée/colège. Enfin, un marché sera lancé courant 2022 pour trouver le porteur de l'opération qui accompagnera la ville dans le lancement et la finalisation de l'opération de travaux mais aussi de toutes les opérations immobilières induites par le projet. L'objectif est d'avoir un centre bourg rénové, dynamique, convivial, composé d'espaces naturels et connectés aux différents axes de la ville mais aussi apportant de nouveaux services (santé, alimentaire, autres commerces etc...) et des possibilités d'animations nouvelles, voire d'agrandissement du marché alimentaire. Pour ce faire, il sera notamment nécessaire de construire une HALLE COUVERTE et d'aménager le carrefour avec UII GIRATOIRE.	LE BARP	2022 - 2025	A DETERMINER : approx. 2 200 000 € HT
8	Aménagement centre de Belin	MAIRIE DE BELIN-BELIET	Restructuration et aménagement de l'espace public	BELIN-BELIET, centre de Belin	2023 / 2024	2 000 000
9	Aménagement centre de Bellet	MAIRIE DE BELIN-BELIET	Restructuration et aménagement de l'espace public	BELIN-BELIET, centre de Bellet	2024 / 2025 / 2026	3 000 000
10	Dernière tranche de travaux pour la CAB	MAIRIE DE BIGANOS	La commune de Biganos est confrontée aujourd'hui à la nécessité de devoir réhabiliter, restructurer ses équipements. Ce projet porte sur la dernière tranche de travaux pour la CAB (depuis la rue Pierre de Coubertin jusqu'à la rue Saint-Martin de Fontenay en limite de ZAC et centre ville. Il vise à remplacer les candélabres publics, reprendre les réseaux d'eau potable et usées, terrasser la totalité des revêtements des voies et des trottoirs, repolir la structure de la voie en enrobé, de déposer et reposer des bordures pour changement de profil de voie, de plantation de graminées sur la bande végétale (80cm), de poser un revêtement de type béton désactivé pour le trottoir piéton, du traitement de la chaussée en enrobé dense et d'inclure les plateaux piétons supérieurs à 30m de long dans une zone de 30 en tant que chaussée surélevée. L'objectif de ce projet étant par nature de fournir un équipement de qualité à ses usagers et de permettre un aménagement prenant en compte la transition écologique.	BIGANOS	Fin 2023	822500€ TTC
11	Tourisme éco-destination-Office de tourisme hors les Murs	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	Le siège de l'Office de tourisme intercommunal est implanté à Saïes. Le projet a pour objectif de déployer de manière innovante et itinérante sur les autres communes la présence de l'office à la rencontre des visiteurs.	VAL DE L'EYRE	2023	100 000,00
12	Accompagnement individuel et collectif de la transition écologique,	PNRLG	Le projet EcoDestination réunit les OT et les EPCI du PNRLG autour d'une dynamique de transition écologique du territoire. Il vise tous les acteurs, publics ou privés et propose une ingénierie d'accompagnement individuel (audits, démarches de progrès, design de l'offre) et collectif (ateliers et séances de formation dédiés à la connaissance et	Communes du PNRLG : Le Teich, Lanton, Audenge, Biganos, Marçaypréme, Mios,	2022 2023	année de transition Dans le cadre de l'AAAP NOTT
13	Faire du Graoux un pôle régional de médiation environnementale et d'éducation à l'environnement	PNRLG	Historiquement, le site du Graoux, propriété du PNRLG, a occupé une position de pionner pour le développement de l'éducation à l'environnement et la structuration des filières de tourisme de nature. Aujourd'hui, le site mérite de porter une nouvelle ambition qui croise les dynamiques de ce territoire et les préoccupations environnementales et sociales. Ce projet vise à faire de ce site un pôle régional, un lieu d'excellence sur les enjeux environnementaux, et un lieu de référence en matière de valorisation, de formation et de médiation environnementale avec des partenaires engagés auprès de différents publics et en accompagnement de porteurs de projets. Il s'agit aussi d'y faire une Maison du Parc et de la Réserve véritable vitrine du territoire et des missions du Parc.	BELIN-BELIET	dans les 5 ans	Budget à définir plus précisément 6,3 Millions d'€
14	Rénovation de la Jetée	MAIRIE D'ANDERNOS	La jetée d'ANDERNOS, construite en 1926, est l'emblème de notre commune. Foule par plus de 500 000 personnes par an, elle est l'attractivité du territoire. D'autre part, la jetée a un impact en terme de développement durable car les nombreux déplacements maritimes qu'elle permet sont une réelle alternative à l'utilisation de la voiture. Ainsi, deux sociétés : TUBA et le PASSE-MARÉE proposent régulièrement, voire plusieurs fois par jour en période de vacances, des navettes avec le Cap-Ferret et Arcachon. cet ouvrage a malheureusement subi de nombreux dégâts au fil des années, en particulier dus aux assauts de la houle par gros temps et tempêtes. Aujourd'hui, toujours ouverte au public, elle a fait l'objet de deux diagnostics dont le dernier en 2021. Ces deux rapports démontrent l'urgence d'une intervention d'urgence. une réunion avec l'ensemble des services de l'état concernés se tiendra le 23 mars 2022 afin de connaître les exigences d'études préalables à la rénovation ou la reconstruction de la jetée. Une décision politique validant l'un des deux choix précités sera prise à l'issue de cette rencontre pour déterminer d'éventuelles études environnementales en septembre 2022.	ANDERNOS Espirade de la Jetée	2021 : Désignation d'une assistance à Maître d'Ouvrage ; CASAGEC INGENIERIE 2022 : Etude de faisabilité et détermination des techniques de réalisation des travaux - désignation d'un maître d'œuvre 2023 et 2024 : Réalisation des travaux	Selon si rénovation ou reconstruction 4 200 000 € 6 200 000 €

15	Mise en œuvre PAT	COCVE pour le compte du Pays	Dès le printemps 2021, les 3 Intercommunalités du Pays Barval, ont engagé des réflexions avec les représentants des associations « Collectif Aliment-Terre » et « Les Amis de la Terre Val de l'Eyre-Gironde », pour construire ensemble un projet de PAT. L'objectif est de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, en confortant les productions locales, en relocalisant les filières agricoles, orientées vers l'agroécologie, et en recherchant des complémentarités avec les territoires limitrophes. Une première phase de préfiguration du PAT a été lancée sur l'année 2022, permettant de construire un plan d'actions. Pour cela, un diagnostic alimentaire et agricole va être mené avec l'ensemble des acteurs concernés et les habitants, et un outil permettant de mettre en relation les projets avec les fondateurs agricoles disponibles va être développé. Parallèlement, des opérations pilotes expérimentales seront accompagnées sur des espaces-test agricoles, par exemple, mais également sur l'approvisionnement des cantines scolaires. Pour ce faire, un chargé de projet dédié pour animer la démarche a été recruté et des partenariats avec Bordeaux Sciences Agro et l'Université Bordeaux-Montagne ont été initiés.	PAYS BARVAL	2023-2026	A déterminer
16	Projet agricole	MAIRIE DE LA TESTE DE BUCHI	La Ville de La Teste de Buch projette de mettre à disposition d'un agriculteur un terrain communal d'environ 3 hectares pour de l'agriculture bio et locale. Pour cela, elle va devoir identifier les potentialités de la parcelle à partir d'analyses de sol, engager des travaux de défrichement, de drainage et de réseaux (électricité, eau), etc. Ce terrain fera ensuite l'objet d'un bail rural avec clauses environnementales, suite à appel à candidatures, avec un agriculteur pour produire bio et local, le circuit court sera privilégié.	LA TESTE DE BUCHI	2023	INCONNU A CE JOUR
17	Contrat Local de Santé Actions *	COBAS pour le compte du Pays	Suite à l'identification de problématiques sur le territoire, les trois Intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre et l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, se sont engagées dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, en décembre 2020, et qui a été signé le 2 mars 2022. Cette démarche, partenariale et intersectorielle, qui vise à réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé, permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé, en s'appuyant sur un diagnostic territorial de santé. Ce diagnostic mené auprès des professionnels, élus et partenaires institutionnels, a permis d'identifier les problématiques locales, regroupées en 5 axes prioritaires : - Renforcer l'offre de soins et la prise en charge des publics, - Soutenir l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage, - Améliorer les accompagnements en santé mentale, - Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé, - Créer des environnements favorables à la santé. Depuis le début de l'année, des groupes de travail thématiques ont été constitués, sur chacun des axes prioritaires identifiés, pour définir le programme d'actions de cet été, pour ensuite être présenté en Comité de pilotage à la rentrée, pour les 5 ans à venir de déploiement du CLS.	PAYS BARVAL	2022-2027	A déterminer
18	Contrat local de santé mentale *	COBAS		COBAS	2023-2026	20 000
19	Maison médicale	MAIRIE ARCACHON	Création d'une maison médicale (ophtalmo, gynéco, orl, dermatologie, pédiatrie, psychiatrie) et un local échographie	ARCACHON	2022-2024	2 020 000 €
20	Projet de Tiers-Lieu Citoyen de la ville de Biganos	MAIRIE DE BIGANOS	La commune de Biganos, où l'augmentation du nombre de ses habitants est confrontée aujourd'hui à la nécessité de revoir dans les années à venir, réhabiliter certains équipements publics devenus vétustes et qui ne pourront plus répondre à la demande des citoyens. Après avoir réalisé une étude économique et socio-culturelle, elle fait le choix aujourd'hui de travailler sur un projet structurant, hybride, mutualisant ressources et moyens tout en respectant une logique mêlée. La démarche retenue par la collectivité pour mettre en œuvre ce projet repose sur une construction collégiale au cœur de laquelle la citoyenneté représentera le cœur du projet afin de renforcer la cohésion sociale. Elle projette dans ce dossier de créer un lieu, dédié à la culture et à la citoyenneté, composé de trois espaces : une médiathèque - un centre social et une maison de la vie associative et citoyenne, bénéficiant d'espaces communs d'accueil et d'un restaurant associatif sur le modèle économique ESS. La médiathèque sera un espace nouvelle génération, troisième lieu, dotée d'un Fab-Lab - Le centre social comprendra un espace de réunion, de formation, d'ateliers ainsi qu'une salle d'animation commune permettant petits spectacles et répétitions. La Maison de la Vie associative et de la Citoyenneté quant à elle offrira des bureaux - espaces de travail - un espace de co-working ; Incubateur dédié à l'ESS encore faiblement développée sur le Pays BARVAL - un espace de convivialité. Des partenariats ont été engagés avec les Comités de quartiers, les associations locales, le réseau des Maisons associatives, le centre social le Roseau, la DRAC, le Conseil Régional, le Département, la CAF, ... En parallèle du projet de construction, des équipes projets ont été constituées sur les thématiques suivantes : Education/formation tout au long de la vie, l'espace de co-working, l'entrepreneuriat social, la Culture et la citoyenneté afin de commencer à réfléchir et travailler sur des propositions de projets innovants qui permettront à terme d'animer et de faire vivre cet espace de façon transversale. Ce lieu a pour ambition également de devenir un lieu d'expérimentation et de recherches actives sur les questions de citoyenneté et il est reconnu que le citoyen aujourd'hui est au cœur des transitions. La configuration du lieu et les services, tels qu'ils ont été envisagés, auront pour objectif de rendre possible un accès à la culture pour un plus grand nombre de publics, une création et diffusion artistique plus fournie, le développement de l'entrepreneuriat social, une offre de formation plus variée notamment sur le numérique, des échanges citoyens plus spontanés sur ces sujets culturels ou autres et amener ainsi une participation active et inclusive des usagers, plus importante. Véritable porte d'entrée pour tous : inter-générationnelle et tous publics, ce projet se veut être un symbole pour le renouveau de la collectivité mais aussi un projet pilote pour le territoire. L'impact en terme d'emplois, d'accès à la formation, à la culture, à la création	BIGANOS	01/03/2024 au 01/11/2026	9250578,85€ HT - 1160000€ TTC
21	Etude complémentaire et construction de deux piscines	COBAN	Actuellement une seule piscine vétuste et inadaptée aux besoins de la population située à Andernos, le projet consiste à construire un nouvel équipement et à créer un autre espace aquatique au Sud de la COBAN afin de pallier le manque d'infrastructure sur le territoire intercommunal	en cours de définition	2022-2026	30 000,00 €
22		COBAN			A partir de 2026	15 M €
23	Terrain synthétique	MAIRIE D'ANDERNOS	Dans le cadre du développement des activités de plein air, la municipalité envisage de réaliser un terrain de sports synthétique en lieu et place d'un des terrains gazonnés existants, l'eu acté pour la construction d'un poteau équestre par la Coban. Ce terrain de grands Jeux sera implanté à proximité de la piste d'athlétisme et de la salle omnisports. Comme ces deux équipements, ce stade synthétique sera utilisé par les élèves du Lycée Nord-Bassin Simone Veil dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive. Pour rappel, les élèves du Lycée sont domiciliés dans les villes du Nord-bassin et pas seulement à Andernos-les-Bains	ANDERNOS À côté du stade de football et piste d'athlétisme	Réalisation prévue en 2025	737 000,00 €
24	Création d'une plaine de sport	MAIRIE DE LANTON	L'équipe municipale de Lanton porte un projet majeur de relocalisation des équipements sportifs de la Ville avec plusieurs objectifs : 1. Façonner l'espace urbain de façon durable en recherche de cohésion structurelle, d'équilibre dans les aménagements (espaces verts et bâtis - espaces verts dédiés aux services) et d'anticipation sur les évolutions futures de la ville. 2. Réaliser une plaine des sports en entrée de ville, en intégrant à une zone verte continue (Golf, plaine des sports, arboretum, zone agricole, zone forestière). 3. Rassembler en un même endroit et rénover entièrement des installations sportives vétustes ou disjointes ; faciliter l'accès à ces installations. 4. Adapter les structures associatives existantes (tennis, foot) à leur projet tout en anticipant d'éventuelles évolutions ultérieures. La Plaine des Sports comportera : 1 Terrain d'honneur enherbé (niveau 4-5) avec Tribunes fixes ; 1 Terrain Synthétique (niveau 5-6) à dominante écologique (rêge), 1 terrain enherbé (homologué match jeunes), 4 courts de tennis à sol souple à l'ouest, 2 courts de Padel, 1 zone clôturée pour le tir à l'arc, 1 espace fermé pour les lézards. Il y a aussi une maison des chasseurs, ainsi que d'un Club House pour les associations du site (foot, tennis...). Les vestiaires seront mutualisés et adaptés au niveau de jeu. Il y aura également une zone parkings (bus et voitures) à prévoir avec facilité d'accès avec un revêtement alvéolé. Les bâtiments ont pour vocation d'être à haute valeur environnementale ainsi qu'accueil de des énergies renouvelables comme des panneaux solaires.	LANTON	2023-2025	4 000 000
25	Etude et création d'équipements sportifs	COBAS		COBAS	2022-2024	Amorçage
26	Etude sur le besoin en termes d'équipements sportifs	MAIRIE D'ANDERNOS	Construction d'un gymnase en lien avec le lycée d'Andernos	ANDERNOS	2023-2025	Amorçage
27	Création de deux courts de tennis couverts	MAIRIE DE MIOS	Rénovation et couverture de deux courts de tennis du centre ville	MIOS	2025	1 033 333,33 €
28	Contrat territoire lecture : actions	COBAS		COBAS	2022-2026	Amorçage

29	Projet culturel de territoire : projet de conservatoire départemental école	COBAS			COBAS	2022-2026	Amorçage	
30	Construction d'une école de musique	MAIRIE DE LANTON	Actuellement dans un bâtiment modulaire très ancien, la Municipalité désire reconstruire une école de musique sur la Commune en proximité immédiate de la Maison des associations et de la Jeunesse pour capter plus de jeunes et d'adultes sur ce service à la population.		LANTON	2025-2026	200 000	
31	Création du centre socio-culturel	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	Chaque centre socio-culturel est unique : bénévoles et professionnels font vivre un projet d'animation sociale et culturelle adapté au territoire. Le projet est constitué par l'ensemble des activités et des services organisés par l'équipe du centre, en tenant compte des caractéristiques de notre territoire, de son histoire, sa culture, son économie, sa démographie. Il pourra également comprendre un service intercommunal de l'emploi. Cet espace avait été créé dans le Val de l'Eyre entre 2013 et 2016 puis supprimé. En lien avec les 5 communes, cet espace de vie des habitants est à concevoir à partir d'un diagnostic de territoire, avec pour objectif un début d'activité à la mi-année 2022 et une présence des activités sur les 5 communes. Une subvention plafonnée à 50 000 €/an de la CDC est prévue. L'installation du siège administratif de ce centre nécessite des travaux d'investissement de 350 000 € HT dans un local propriété de la communauté de communes.		BELIN-BELIET / VAL DE L'EYRE	2023	350 000,00	
32	Création d'une structure petite enfance	MAIRIE DE MIOS	Création d'une structure petite enfance de 39 places		MIOS	2024-2025	1 167 973,33 €	
33	Construction d'un ALSH	MAIRIE DE LANTON	La Commune envisage de regrouper sur un même site les ALSH de la Commune afin de mutualiser les effectifs, les fluides et faire un bâtiment vertueux pour l'environnement.		LANTON	2025-2026	500 000	
34	PRJ / PU	MAIRIE DE BELIN-BELIET	Agrandissement du bâtiment Point Rencontre Jeune destiné au Point Information Jeune conformément à la réglementation		BELIN-BELIET rue des écoles	2022 / 2023	100 000	
35	Groupe scolaire	MAIRIE DE BIGANOS	La commune de Biganos est confrontée aujourd'hui à la nécessité de devoir réhabiliter, restructurer ses équipements du fait de l'augmentation de sa population et fournir aussi des équipements structurants. Ce projet a pour but de construire un groupe scolaire de 4 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire et mettre en place une restauration scolaire en liaison chaude depuis la cuisine centrale communale. Le projet aura ainsi pour but de favoriser un accès à un équipement public et une cuisine publique de qualité		BIGANOS	2022	4045925€ TTC	
36	Restructuration mairie	MAIRIE DE MIOS	Restructuration de la mairie de Mios afin de mettre en adéquation le bâti avec l'évolution des services. Objectifs attendus : - amélioration des conditions d'accueil du public - amélioration des conditions de travail des agents - mise en adéquation de la salle du conseil et des mariages - Amélioration thermique du bâti		MIOS	2026	339 431,67 €	
37	Construction du centre technique municipal	MAIRIE DE LANTON	La Ville de Lanton souhaite construire son CTM. Aujourd'hui composé d'un bâtiment interdit d'accès au public et dans un espace contraint, les élus souhaitent décrire les anciens bâtiments et hangars afin de construire in situ les services techniques afin de gagner en performance et de réduire l'impact sur l'environnement. Nous profiterons du déplacement futur de la RPA pour augmenter l'emprise foncière et les rendre plus fonctionnel		LANTON	2023-2024	2 100 000	
38	Rénovation de la Mairie	MAIRIE DE LANTON	La Commune connaît des problèmes structurels de sa toiture. Nous souhaitons profiter de sa refaction pour engager une démarche environnementale visant à mieux isoler l'hôtel de Ville. De plus, dans un second temps, la Ville souhaite rénover l'axe des garçons, partie aujourd'hui désaffectée de la Mairie pour y implanter des bureaux, une salle des mariages et installer les archives communales dans de bonnes conditions afin de les valoriser		LANTON	2023-2024-2025	1 000 000	
39	Construction bâtiment d'archives	MAIRIE DE LA TESTE DE BUCH	La Ville de La Teste de Buch est une des communes de Gironde avec le métrage linéaire (ml) d'archives à conserver le plus important. La richesse de ce fonds est reconnue sur tout le Bassin d'Arcachon. Nous conservons actuellement 1 800 ml d'archives, ce chiffre est en constante augmentation chaque année. Nous possédons actuellement quatre magasins répartis sur l'ensemble de la commune. Objectif principal Construction d'un bâtiment aux normes pour la conservation, quel que soit le support de celles-ci (papier, argentique, numérique, bandes magnétiques etc.), permettant d'envisager l'accroissement des archives de la Ville sur les trente prochaines années.		LA TESTE DE BUCH	2023	1 500 000 €	
40	Création de pistes cyclables en vue de l'ouverture du lycée/college	MAIRIE BARP	Le contexte et enjeux : La Ville du Barp est constituée d'un centre bourg et de deux quartiers très excentrés, reliés au centre bourg par des routes départementales dangereuses et très passantes. Le centre bourg va accueillir en 2023 un lycée et un collège. Or, la connexion entre le centre bourg et ces deux "quartiers" (Les Gargaïs et Hauteuls/Chanéris) se fait par des voies à circulation dense et rapide, les modes de déplacements doux ne peuvent être utilisés. Seuls la voiture ou le deux-roues motorisé est possible en toute sécurité malgré le peu de distance (moins de 10 km). L'opération : La Ville souhaite créer une ou plusieurs pistes cyclables qui permettront aux collégiens, lycéens et aux habitants des quartiers excentrés de rejoindre le lycée et collège ainsi que le centre bourg en toute sécurité quelque soit le mode de déplacement mais aussi d'inciter et de développer l'utilisation de modes de déplacements plus doux (le vélo par exemple). L'objectif est également de participer à la transition écologique en limitant l'utilisation de la voiture ou du deux-roues motorisé et de préserver l'environnement.		LE BARP	2022_2025	A DETERMINER	
41	Création d'une piste cyclable Sangulet-Cazauc	COBAS			COBAS/GRANDS-LACS	2023-2025		
42	Mise en œuvre de l'étude sur le Plan de Mobilité Simplifié	COBAN	Réalisation du plan d'actions, portant sur tous les modes de mobilités pour un maillage complet du territoire répondant aux différents besoins des habitants (réseau transport en commun, navettes, pistes cyclables...)		COBAN	A partir de 2023		
43	Programme pluriannuel des pistes cyclables	COBAN	Poursuite et renforcement du maillage du réseau cyclable		COBAN	2022-2026	2 229 428 €	
44	Création du service REZO FOUCE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	Rezo Pouce, l'autostop au quotidien est une association et une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Depuis 2010, elle développe, expérimente, corrige, pour que chaque territoire qui la rejoint aujourd'hui bénéficie de son expertise. Il s'agit de faire de l'autostop un mode de déplacement comme les autres. Pour que chacun puisse bouger quand il veut, où il veut. Implantées à Moissac, l'association et la SCIC portent les valeurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir une mobilité solidaire et durable. Rezo Pouce vous permet de vous déplacer en mode « quand je veux, où je veux ». Pas besoin de trouver un covoiturage à l'avance ni de se demander si un trajet est proposé à l'heure qui vous intéresse. S'inscrire, c'est intégrer un réseau serene et une communauté d'utilisateurs toujours partants.		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	Fin 2022	35000/an	
45	Extension du transport St Magne-Le Barp-Marcheprime	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	Une partie du territoire du Val de l'Eyre est isolée de tout accès à la gare via une ligne de transport. Il s'agit des communes de St Magne et du Barp. Or, la commune du Barp accueillera à partir de 2023 un lycée d'enseignement supérieur avec internat ainsi qu'un collège. De plus, les zones d'activités de laserils et le laser mégajoule implanté par le CEA, implique de nombreux échanges en matière de recherche. La commune compte près de 6000 habitants et ne peut se rendre que par l'usage de la voiture.		LE BARP - ST MAGNE - BELIN-BELIET	2023	non connu	
46	Acquisition vélos électriques + animation (je découvre le PNR sur une journée / l'entretien mon vélo)	PNRLG	Le vélo à assistance électrique peut se révéler, à la vue des caractéristiques du territoire girondin, une pratique à fort potentiel. Le Parc souhaite encourager le développement de cet usage pour conforter la pratique d'un tourisme « sans la voiture », et pour favoriser le changement de comportement sur les mobilités de proximité		PNRLG	Dans les 5 ans	20 000 €	

47	Etudes en amont de la création d'une voie de contournement	MAIRIE DE BIGANOS	La commune de Biganos est confrontée aujourd'hui à la nécessité de devoir réhabiliter, restructurer ses équipements notamment en terme d'accessibilité, de mobilité et de connexion. En effet, la commune de Biganos est située sur le Bassin d'Arcachon, à l'extrémité du Bassin Nord et du Bassin Sud. Elle possède une gare, très fréquentée, empruntée chaque jour par de nombreux habitants des deux territoires et de villes situées à gauche de l'axe A63 qui se rendent sur Bordeaux pour travailler. La commune est également en plein essor avec la création de nouveaux logements proches de la gare et deux autres projets : la création d'un cinéma et d'une piscine. Du fait de sa proximité de l'A63, de son développement économique et de sa zone commerciale située à l'entrée de la ville, elle connaît des difficultés de circulation dès au passage de très nombreux poids lourds. La circulation sur cette entrée sud est donc très dense, empruntée également par les habitants, les personnes travaillant sur le Bassin et les véhicules de tourisme durant les chassés croisés des vacances, les poids lourds empruntent actuellement la voie principale et les carrefours de la zone urbaine de Biganos pour le transport des marchandises. Ce trafic engendre tout naturellement des nuisances, des encombrements et aggrave les conditions de sécurité. La ville de Biganos souhaite donc créer une voie d'évitement au sud de la ville depuis la sortie de l'autoroute A63 afin d'une part de modifier les flux entrant/sortie des poids lourds dans la commune sur l'axe A63-RD3E13-RD650 et de limiter également ce même trafic en zone urbaine. Cet aménagement permettra également de gérer la desserte PL de l'entreprise SMURFIT, qui à l'heure actuelle génère un trafic substantiel de PL de gabarits importants se mêlant à la circulation de voitures légères à l'entrée de la zone commerciale de la Cassedolle. Il permettra également de gérer la desserte PL de la zone artisanale et commerciale située sur la commune de Biganos. Le tracé représente une longueur de 2km. Ce dossier a donc pour objet de demander un appui financier pour les différentes études (faune/flore - acoustiques - trafic - techniques) - bureau d'étude qui en amont, fourniront les données les plus pertinentes pour améliorer la qualité de vie des habitants de Biganos et limiter la pollution en centre ville.	BIGANOS	2022-2025	85000€ TTC
48	Réfection rue Victor Hugo	MAIRIE DE BIGANOS	La commune de Biganos, du fait de l'accroissement du nombre de ses habitants est confrontée aujourd'hui à la nécessité de devoir réhabiliter, restructurer ses équipements. Ce projet porte sur la réfection complète de la rue Victor Hugo avec reprise du profil pour incorporer une piste cyclable en mixité avec le réseau communal et départemental afin de créer une cohérence de mobilité. Longueur de la voie 660 m. Il constitue également un aménagement spécifique pour la desserte de la maison de retraite (reprise du sens de circulation). Objectif de ce projet : réaliser un aménagement de qualité permettant de développer et compléter l'offre de mobilité durable et alternative douce.	BIGANOS	oct-22	616236€ TTC
49	Projet de passerelle piétonne et vélo	MAIRIE DE BIGANOS	La commune de Biganos, à la nécessité de devoir réhabiliter, restructurer ses équipements. Ce projet porte sur un projet de passerelle métallique piétonne et vélo (jonction PEF/ Zac de la Cassedolle) qui permettra de sécuriser et faciliter le passage d'un quai à l'autre au sein de la gare de Biganos pour les usagers. Objectif de ce projet : réaliser un aménagement de qualité permettant également de compléter et améliorer l'offre de mobilité durable et offrir des alternatives pour les habitants de la collectivité.	BIGANOS	2022-2023	220000€ TTC
50	Laser H2 : projet de production et distribution d'hydrogène vert	GENERALE SOLAIRE	Générale du Soleil est en partenariat avec le CEA Cestas, la SEM Route des Lasers ainsi que la Communauté de communes du Val de l'Eyre pour développer un projet de production et distribution d'hydrogène vert à partir de tout ou partie d'une centrale solaire flottante de 20 MW en développement sur des anciennes carrières de sable remises en eau sur le Barp et Mios. L'objectif du projet est d'approvisionner la mobilité terrestre et maritime hydrogène du Pays Barval à court terme (COBAN, COBAS et Val de l'Eyre) et de monter en charge à moyen terme avec le transport routier passant sur l'autoroute et éventuellement le power-to-gas. Le projet est en développement avec les trois principaux axes suivants : - Recherche et sécurisation des usages : o Mobilité lourde terrestre et maritime sur le pays Barval o Etude du Power-To-Gas (injection H2 ou méthanation) avec Terega - Urbanisme de la production et distribution H2 o Sécurisation du foncier en phase finale o Cadre réglementaire o Prédimensionnement - Urbanisme de la centrale photovoltaïque	LE BARP	Réalisation en 2024	Electrolyseur, Compression, Stockage, Etudes 3 300 000 Investissements dédiés à la distribution 2 500 000 Investissements dédiés aux usages 8 000 000 TOTAL 13 800 000
51	Unité de méthanisation	CAP VERT ENERGIE	Production d'énergie verte : ce projet a pour objectif de valoriser les matières organiques et produire, par un processus de méthanisation, deux éléments essentiels : le biométhane (énergie renouvelable qui peut être utilisée dans le réseau de gaz de ville) et un engrais organique naturel pour les terres agricoles. Le projet permettra de valoriser des déchets locaux, situés dans un rayon de 60 km.	MIOS	2022-2024	
52	Station GNV-BiogNV	SEM Grande Energies	Développement de la filière GNV et BioGNV, pour développer un réseau de station publique sur le territoire : alimentation des flottes poids lourds, des flottes de cars, des flottes de véhicules lourds des collectivités (benches à ordures, bus et service de transport en commun) et les véhicules des particuliers	MIOS/BIGANOS	2022-2024	
53	Projet agrivoltaïsme	REDEH SOLAR	Etude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles privées	AUDENGE	2023-2025	Amorçage
54	Construction d'un navire polyvalent pour le nettoyage des parcs et des fiches ostréicoles	CCRCAA		BASSIN D'ARCACHON	2023-2025	Amorçage
55	Etude sur la rénovation énergétique des bâtiments de bassin formation	COBAS		COBAS	2022-2023	En attente
56	Etude sur la rénovation énergétique du bâtiment initial de la pépinière d'entreprises de la COBAS	COBAS		COBAS	2023	En attente
57	Achat de benne de collecte	COBAN	Verdissement de la flotte des véhicules lourds pour les déchets	COBAN	2022	1 463 000 €
58	Talus du Braou	MAIRIE DE BELIN-BEUET	La rive sud du cours d'eau La Gaurie, en site Natura 2000, au droit du quartier Le Braou s'affaissent depuis plusieurs années au point de nécessiter sa consolidation. L'origine de cette situation est liée à la conjonction de plusieurs phénomènes naturels comme la résurgence de sources souterraines, le ruissellement des eaux pluviales. Si des mesures ne sont pas prises, à terme les habitations riveraines pourraient disparaître dans les affaissements de la rive.	BELIN-BEUET, résidence Le Braou	2022 / 2023 / 2024	600 000
59	Aménagement de l'accès de l'Eyre au pont de Mesplet	MAIRIE DE BELIN-BEUET	Dans le cadre de l'ESI Eyre et en co-construction avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, aménager le second accès à l'Eyre pour les canoës.	BELIN-BEUET, sortie sud est du bourg RD110	2023	100 000
60	Altre naturelle de Bernet	MAIRIE DE BELIN-BEUET	En co-construction avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, aménager l'aire naturelle de Bernet pour accueillir essentiellement des acteurs de l'éco-tourisme et minoritairement des campings afin de leur interdire l'accès sauvage dans le milieu forestier et prévenir les risques incendies.	BELIN-BEUET, sortie sud du bourg, RD1010	2024	500 000
61	Plans plage	COBAS	En lien avec la stratégie de gestion de la bande côtière	LA TESTE	2023-2026	Amorçage
62	Plan plage de l'Horizon	LEGE CAP FERRET		LEGE CAP FERRET	2023-2024	Amorçage
63	Etude ADS	LEGE CAP FERRET		LEGE CAP FERRET	En cours	Amorçage
64	Etude paysagère	SYNDICAT MIXTE DE LA DUNE DU FILAT		LA TESTE	2022-2023	Amorçage
65	Elaboration d'un nouveau plan de gestion	SYNDICAT MIXTE DE LA DUNE DU FILAT	Action dans le cadre d'une candidature au label "Grand Site de France"	LA TESTE	2023 - 2029	Amorçage
66	Arboretum	MAIRIE DE BELIN-BEUET	En co-construction avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, les écoles primaires de la commune, création d'un arboretum des essences locales	BELIN-BEUET, rue de la briquetterie	2023 / 2024	150 000
67	Former à la biodiversité les communes et rendre acteurs sur la transition écologique les communes et les habitants	PNRLG	Former les élus et agents municipaux à la prise en compte de la biodiversité dans la planification et la gestion communale (enjeux, outils, réglementation) Formation à la transition écologique et l'adaptation au changement climatique des élus, des habitants, des socioprofessionnels, des référents techniques (au sein des collectivités ou institutions relais) : connaissance des enjeux et leviers d'action, accompagner à la mise en œuvre opérationnelle	PNRLG	2023-2024	110 000
68	Accompagner les élus dans la gestion intégrée de leurs espaces communs	PNRLG	Développer des diagnostics et une ingénierie pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les espaces communs (espaces verts, espaces naturels, espaces forestiers) du diagnostic à la mise en œuvre (recherche de financements, techniques et outils, formation des agents...) Assistance technique pour accompagner et insérer l'urgence de projets de végétalisation (désimperméabilisation, toits de fraîcheur, restauration de trames...) et mise en œuvre des projets	PNRLG	2022-2024	165 000

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le



ID : 033-243301405-20221128-2022_11_24-DE

69	Accompagner les communes vers des actions de revégétalisation	PNRLG	Assistance technique pour accompagner et insérer l'émergence de projets de revégétalisation (désimperméabilisation, pots de fraîcheur, restauration de trames...) et mise en œuvre des projets	PNRLG	2022-2024	50 000
70	Animation éco-rénovation du patrimoine et mtc biosourcés	PNRLG	Accompagner collectivités et particuliers dans l'éco-rénovation du patrimoine (inventoriés ou non) en mobilisant des savoirs traditionnels et des matériaux biosourcés : conseils et soutien pour toutes les questions concernant les techniques, les financements, les labels, etc. Proposition d'activités pratiques et stages pour vous initier ou vous perfectionner aux techniques d'éco-rénovation	PNRLG	Dans les 5 ans	25 000 €/an
71	Création du Musée d'histoire locale du Val de l'Eyre	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'EYRE	L'objectif global participe de la sauvegarde du patrimoine local, de la préservation de la mémoire de l'histoire du territoire et de l'affirmation d'un tourisme authentique de nature. En effet, le Val de l'Eyre est inscrit dans le label éco-destination tourisme de nature du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Le projet porte en matière d'investissement sur les travaux de réhabilitation d'un bâtiment au caractère authentique situé à Belin-Béliet, mis à disposition par la commune, au lieu-dit du Parc Leplos. en matière de fonctionnement, ce projet donnera lieu à la création d'un service d'animation culturelle et touristique en lieu avec l'office de tourisme.	BELIN-BELIET / VAL DE L'EYRE	2024	600 000,00
72	Eglise Saint Pierre de Mons	MAIRIE DE BELIN-BELIET	Monument historique classé : Restauration de la toiture.	BELIN-BELIET, quartier de Mons. Eglise Jacques du chemin Saint-Jacques de Compostelle	2024	500 000
73	Fontaine Estrémé	MAIRIE DE BELIN-BELIET	Restauration de la fontaine	BELIN-BELIET, place Estrémé	2025	10 000
74	Rénovation Eglise lacensu de Mios Tranche 1	MAIRIE DE MIOS	TRANCHE 1 DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE DE LACANAU DE MIOS COMPRENANT : - RESTAURATION DE LA TOITURE - REMISE EN SERVICE DU CAMPANAIRE - RÉNOVATION DES VITRAUX	MIOS	2026	358 333,33 €
75	Réhabilitation de la gare de Lanton	MAIRIE DE LANTON	Située à proximité de la Base administrative des services techniques, la Ville souhaite rénover cette ancienne gare au bord de la piste cyclable départementale. Bien que la destination future de ce bien n'est pas définitivement connue, il y a la volonté de la Ville de restaurer ce bâtiment emblématique de la Commune après la Gare de Cassy qui est en train d'être reconstruite	LANTON	2025-2026	160 000
76	Schéma directeur eau potable et incendie avant investissements	COBAS		COBAS	2021-2022	200000
77	Travaux selon résultats de l'étude ci-dessus	COBAS		COBAS	2023-2027	4000000
78	Renouvellement de deux réseaux DN 500 structurant d'alimentation en eau potable	COBAS		LA TESTE DE BUCH ARCACHON	2023-2026	3000000
79	Diagnostic pollution lumineuse des éclairages artificiels industriels (RICE)	PNRLG	Dans le cadre du projet de label RICE, accompagner les entreprises dans leur démarche éco-responsable par la réalisation de diagnostic de leur éclairage artificiel et des propositions d'amélioration pour réduire la pollution lumineuse, réduire leurs factures énergétiques et leurs impacts environnementaux	PNRLG	Dans les 5 ans	20 000 €

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/25

**RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Mme Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/14

Les 9 rapports ont été examinés en commission eau et assainissement du lundi 26 septembre dernier.

Conformément à l'article L2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public des communes de **Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Salles et Saint-Magne**.

Ces rapports sont mis à la disposition du public.

Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performances et des indications sur le financement des investissements.

certifié exécutoire
reçu en
ou Sous Préfecture le 28/11/2022
publié ou notifié le 28/11/2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,
Bruno BUREAU

Les principaux éléments à retenir des rapports annuels d'EAU POTABLE pour les communes de Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Salles, Magne et Saint-Magne sont les suivants (Indicateurs du Décret du 02 mai 2007), les rapports étant joints à la présente.

Thème	Indicateurs	Belin-Beliet	Le Barp	Lugos	Salles	Saint-Magne	TOTAL
Caractéristiques techniques	D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	5 825	5 686	995	7 449	1 063	21 018
	VP.056 – Nombre de branchements	2 860	2 682	522	3 239	547	9 850
	VP.077 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	123,1 km	110,7 km	24,65 km	97,11 km	54,22 km	409,8 km
Tarification	D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,03 €/m3	1,45 €/m3	1,94 €/m3	1,58 €/m3	2,58 €/m3	
	P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
Indicateurs de performance	P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribués réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
	P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – indice compris entre 0 et 120	120	120	110	110	100	
	P104.3 Rendement du réseau de distribution	89,7	80	98,52	92,99	68,46	
	P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,9	2,2	0,3	1,07	1,47	
	P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,8	2,1	0,1	1	1,2	
	P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	—%		0,08		0,09	
	P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	7	4	1	3	2	17
	P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	346,99 €	106,89 €	94,79 €	27,83 €	37,96 €	614,46 €

La communauté de communes du Val de l'Eyre dispose de la compétence eau depuis le 01 janvier 2020. De ce fait, les encours de la dette ne sont plus comptabilisés par commune mais à l'échelle de la communauté de communes.

Les encours de la dette au 31 décembre 2021 pour la communauté de communes :
1 222 276,76€

Projets réalisés sur la période 2020-2022 :

	Projets d'eau potable réalisés / en cours
Salles	Rte du Val de l'Eyre - renouvellement de 170 ml de canalisation d'eau potable et de 8 branchements
	Chemin de Francille - renouvellement de 80 ml de canalisation d'eau potable
Belin-Beliet	Les vignes 1 et 2 - renouvellement de 2021 ml de canalisation d'eau potable y compris les branchements
	Chemin de Brandemale - renouvellement canalisation d'eau potable sur 42 ml
Saint-Magne	Route de Joué - renouvellement du réseau d'eau potable sur 140 ml
Lugos	Réhabilitation du château d'eau - choix entreprise de travaux en cours
Le Barp	Etude pour la création d'une unité de déferrisation forage les Prats.

Ces projets d'investissement représentent un total de 3,2 M€ de dépenses engagées par la Communauté de communes.

Les principaux éléments à retenir du rapport annuel ASSAINISSEMENT de la commune communes de Belin-Beliet, Le Barp, Salles et Saint-Magne sont les suivants (Indicateurs du Décret du 02 mai 2007), les rapports étant joints à la présente.

Thème	Indicateur	Belin-Beliet	Le Barp	Salles	Saint-Magne	TOTAL
Caractéristiques techniques	D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	4321	4305	4747	1039	14 412
	VP.56 – Nombre d'abonnements	2081	1833	2064	331	6 309
	D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	0	0	-
	VP.200 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	0	0	0	0	-
	VP.200 – Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	34,36 km	48,71 km	42,21 km	6,32 km	131,6 km
	D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonnes de matières sèches	50,64 tMS	109,36 tMS	35,4 tMS	0	-
Tarifification	D204.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3/an	3,27467	3,50683	3,22	4,44608	-
Indicateur de performance	P202.2B – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées – valeur de 0 à 120	118	95	97	85	-
	P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %	-
	P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	374,54 €	133,86 €	72,17 €	54,51 €	635,08€
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	7	4	2	2	15

La communauté de communes du Val de l'Eyre dispose de la compétence assainissement collectif depuis le 01 janvier 2020. De ce fait, les encours de la dette ne sont plus comptabilisés par commune mais à l'échelle de la communauté de communes.

Les encours de la dette au 31 décembre 2021 pour la communauté de communes :
 5 771 886,26€

Projets en cours/ à l'étude pour la période 2020-2022 :

	Projets d'eaux usées réalisés / en cours
Belin-Beliet	Les vignes 1 et 2 - renouvellement de 3103 ml de canalisation d'eau usées y compris les branchements
	Avenue du Graoux - Extension du réseau d'eau usée sur 27 ml
Le Barp	Rue des Bouvreuils et chemin de maison neuve - renouvellement de 538 ml de canalisation d'eaux usées y compris 9 branchements
	Connexion collège/Lycée + chemin de Mougnet gravitaire - création d'un réseau d'eaux usées sur 362 ml
Saint-Magne	Route de Joué extension du réseau d'assainissement sur 113 ml
	Daunade - renouvellement du poste de refoulement et de 205 ml de canalisation d'eaux usées

Ces projets d'investissement représentent un total de 5,46 M€ de dépenses engagées par la Communauté de communes.

Ce rapport est public et est joint à la présente.

Les membres du conseil de communauté prennent acte du rapport annuel 2021 ci-annexé.

certifié exécutoire
 reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22
 publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
 Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,
 Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin-Beliêt, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliêt : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUA AZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN
M. BARDET Absent excusé

Mme REBIFFE pouvoir à M. MORETTO

Commune de Salles : M. BAUDE pouvoir à M. GEORGES

Mme DUFOURCQ pouvoir à Mme DOSBA

Mme PASQUALE pouvoir à Mme DANIEL

M LOUA AZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/26

**RAPPORT ANNUEL 2021 sur le prix et la qualité du
service du SPANC**

Rapporteur : Mr Jacques MORETTO

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/15

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L2224-5, le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre (CDC) présente chaque année au conseil communautaire un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

L'objet du RPQS est d'informer les usagers sur les aspects techniques et financiers du SPANC. Son contenu est fixé par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007.

Il est proposé aux membres du conseil de communauté de prendre acte du rapport annuel 2021 ci-annexé. Celui-ci a été présenté en commission eau et assainissement du lundi 26 septembre.

Notons en synthèse quelques statistiques extraites de ce rapport :

Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Ce rapport est public et est joint à la présente. Les membres du conseil de communauté prennent acte du rapport annuel 2021 ci-annexé.

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

ou Sous Préfecture le 21/11/22

publié ou notifié le 21/11/22

Le Président,
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/27

**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET REGION
NOUVELLE AQUITAINE POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES A LA
PREVENTION ET A LA VALORISATION DES
DECHETS**

Rapporteur : Mme Ghislaine CHARLES

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/16

La loi NOTRe a confié aux Régions l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Le Plan Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 21 octobre 2019 puis intégré au SRADDET, en tant que volet déchets, le 16 décembre 2019. Le code de l'environnement, dans son article R541-25, engage ensuite les Régions à mettre en place une **politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées** par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan. Pour la Nouvelle-Aquitaine, cette politique participe entièrement à la mise en oeuvre de la feuille de route **NéoTerra** au titre de l'ambition 7 « Faire de la Nouvelle-Aquitaine, un territoire tendant vers le **zéro déchet à 2030** ».

Les objectifs nationaux en termes de réduction de la production et de valorisation des déchets ménagers et assimilés sont déclinés dans ce volet déchets du SRADDET, soit moins 14 % de déchets en 2030 par rapport à 2010 et 65 % de déchets valorisés sous forme de matière dès 2025. Or, les données de l'observatoire montrent une évolution tendancielle inverse de celle attendue, à savoir une augmentation de la production des déchets ménagers et assimilés de 6 % en 2019 par rapport à 2010. Par ailleurs, le taux de valorisation matière reste, en 2019, très inférieur à l'objectif 2025 (56 % vs 65 %). Aussi, tenant compte au plus près des préoccupations et problématiques des collectivités pour ce qui est de l'atteinte des objectifs du

Montant total des projets présentés : 360 040,70 € HT

Aide totale demandée au titre de l'appel à projet : 192 145,61 €

Auto-financement total CDC : 167 895,09 € HT

Les taux et plafonds des aides de cet appel à projet sont les suivantes :

Axes	Type de projet	Exemples de dépenses éligibles	Taux aide maximum	Plafond d'aide
Favoriser le changement de comportement pour réduire les déchets	Sensibilisation, communication, formation	Petits équipements, animations, supports de communication, formations (non pris en charge par le fonds formation) etc.	70%	20 000 €
	Réemploi, Réutilisation, Réparation	Investissements liés à l'adaptation, à l'aménagement des locaux et ceux permettant la collecte préservante en vue du réemploi/réutilisation et le stockage, la réparation et la remise en état des produits, objets, à des fins de réemploi et logiciel liés à la traçabilité des flux	55%	250 000 €
	Prévention et gestion de proximité des biodéchets dont les végétaux	Composteurs individuels, partagés, broyeurs, petits équipements etc.	55%	50 000 €
Accroître la valorisation matière et organique	Valorisation matière	Investissements permettant d'améliorer les performances de tri pour optimiser le taux de valorisation matière (développement de filières hors REP, sur-tri des encombrants...)	55%	150 000 €
	Valorisation organique	Investissements permettant d'améliorer la valorisation organique	55%	150 000 €
Etudes préalables aux investissements des axes ci-dessus			70%	50 000 €

Au vu des éléments ci-dessus, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le dossier de candidature ci-annexé de la CDC à l'appel à projet Région Nouvelle Aquitaine pour l'accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets sur son territoire et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX -- M' TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/28

**REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Rapporteur : Mme Emmanuelle TOSTAIN

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/17

Considérant l'examen par la commission eau et assainissement du 26 septembre dernier, les membres du conseil de communauté décident avec 26 voix pour et une voix contre d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

La part variable est exprimée en € HT par mètre cube. La part fixe est le tarif d'abonnement annuel.

La proposition de tarif est sans augmentation de la redevance moyenne pondérée, la convergence des redevances est poursuivie (jusqu'en 2027).

Rappelons que le programme pluriannuel d'investissements adopté totalise 13,5 millions d'euros entre 2020 et 2030. 5.46 millions d'euros ont déjà été engagés entre 2020 et 2022.

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 033-243301405-20221128-2022_11_28-DE

TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN € HT

COMMUNE	Part variable 2023	Part variable 2022	Part fixe 2023	Part fixe 2022
BELIN BELIET	1,39	1.38	23.75	24.75
LE BARP	1.56	1.60	15.96	15.01
LUGOS
SAINT MAGNE	1.35	1.33	25.49	26.93
SALLES	1.31	1.28	18.25	17.87

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliét, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Volants : 27

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/29

**REDEVANCES D'EAU POTABLE A COMPTEUR DU
1^{ER} JANVIER 2023**

Rapporteur : Mr Bruno BUREAU

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/18

Considérant l'examen par la commission eau et assainissement du 26 septembre dernier, les membres du conseil de communauté décident avec 26 voix pour et une voix contre d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Comme prévu lors de l'adoption du programme pluriannuel EAU en décembre 2020, il s'agit de la première augmentation de la redevance moyenne pondérée (+37%). Il est également à noter que la convergence des redevances se poursuit (jusqu'en 2027), comme convenu. Le montant des investissements du PPI s'élève à plus de 16 millions d'euros à réaliser entre 2020 et 2030. Rappelons que 3.2 millions ont déjà été engagés entre 2020 et 2022.

La part variable est exprimée en € HT par mètre cube. La part fixe est le tarif abonnement annuel.

TARIF ADDUCTION EAU POTABLE EN € HT

COMMUNE	Part variable 2023	Part variable 2022	Part fixe 2023	Part fixe 2022
BELIN BELIET	0.41	0.3248	30.89	27.56
LE BARP	0.32	0.20	20.86	12.53
LUGOS	0.38	0.27	25.72	18.60
SAINT MAGNE	0,61	0.61	24.33	16.88
SALLES	0.40	0.31	26.00	19.00

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU

Belin-Beliet (Gironde)

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mille vingt deux
Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET
Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUYEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp :	Mme CORREIA	pouvoir à	Mme SARRAZIN
	M. BARDET	Absent excusé	
	Mme REBIFFE	pouvoir à	M. MORETTO
Commune de Salles :	M. BAUDE	pouvoir à	M. GEORGES
	Mme DUFOURCQ	pouvoir à	Mme DOSBA
	Mme PASQUALE	pouvoir à	Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance
Mme PIQUEMAL se retire du vote

OBJET :

Délibération 2022/11/30

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DE
LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Rapporteur : Mme Nadège DOSBA

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/19

Ecole primaire Lavignolle de Salles :

En complément des travaux d'extension de l'école primaire de Lavignolle, des travaux de rénovation énergétique du bâtiment ancien s'avèrent nécessaires. En effet, l'étude thermique réalisée en 2021 a mis en avant la faible isolation du bâtiment.

Le projet de rénovation énergétique porte sur les travaux suivants : isolation des façades et des combles, changement des luminaires, mise en place d'une ventilation, remplacement du système de chauffage par un système plus performant.

Le montant total des travaux de rénovation est évalué à 192 000 € HT

Montant de subvention Département sollicitée : 50 000 €
Autofinancement CDC du Val de l'Eyre : 142 000 €

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité cette demande de subvention et autorisent Mr le Président d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22
publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin-Béliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Béliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Mme REBIFFE pouvoir à M. MORETTO

Commune de Salles : M. BAUDE pouvoir à M. GEORGES

Mme DUFOURCQ pouvoir à Mme DOSBA

Mme PASQUALE pouvoir à Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/31

**AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE
DE POURSUITES**

Rapporteur : Mme Cathy BOYRIE

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/20

A la suite de la réorganisation du service des finances locales, il s'agit de délibérer pour la durée du mandat en cours pour autoriser le comptable assignataire du SGC (Service de gestion comptable) de Belin-Béliet à engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par la communauté de communes.

Considérant la demande, à titre prévisionnel, du comptable assignataire du Service de Gestion Comptable (SGC) de Belin-Béliet, dans le cas où la Communauté de Communes du Val de l'Eyre aurait à émettre des titres, pour qu'il puisse utiliser tous les moyens mis à sa disposition pour recouvrer les créances de la Communauté de Communes,

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité d'accorder une autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par nos soins pour les budgets suivants et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires :

- Budget principal
- Budget annexe des déchets
- Budget annexe économie
- Budget annexe tourisme
- Budget annexe eau potable
- Budget annexe assainissement

- Budget annexe SPANC
- Budget annexe ZAE
- Budget annexe pays

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 21/11/22
publié ou notifié le 21/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Bellet, le 21 novembre 2022

~~M. le Président,~~

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAVES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille vingt deux

Le 16 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 8 novembre 2022

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU –
M. RAYNAL - M. GELLIBERT- M LOUAAZIZI

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES – M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU – Mme DOSBA - M. ANTIGNY -Mme DANIEL-
M. GEORGES- Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

ABSENTS :

Commune du Barp : Mme CORREIA pouvoir à Mme SARRAZIN

M. BARDET Absent excusé

Mme REBIFFE

pouvoir à

M. MORETTO

Commune de Salles :

M. BAUDE

pouvoir à

M. GEORGES

Mme DUFOURCQ

pouvoir à

Mme DOSBA

Mme PASQUALE

pouvoir à

Mme DANIEL

M LOUAAZIZI est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2022/11/32

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE
MUTUALISATION DE SERVICE D'INSTRUCTION
DES ACTES D'URBANISME**

Rapporteur : Mr Jacques MORETTO

Exposé :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/10/21 et 2022 H0121 Bis

La mise en place du service mutualisé intercommunal d'instruction des actes d'urbanisme a eu lieu en mai 2015, après la décision de l'Etat de mettre fin à la gratuité de ce service pour les communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants.

Chaque commune contribue au financement de ce service par le remboursement à l'intercommunalité de sa quote-part basée sur la part proportionnelle de sa population au sein de l'ensemble intercommunal.

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le principe d'un avenant pour décider de la mise à jour de ce calcul au 1^{er} janvier de l'année qui suit le renouvellement des instances communautaires et pour la durée restante de ce mandat et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires. La population à prendre en compte est la population INSEE double compte publiée au 1^{er} janvier de l'année considérée de la mise à jour.

Il est enfin précisé que cet avenant sera appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2027.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 28/11/22
publié ou notifié le 28/11/22

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 21 novembre 2022

Le Président,

Bruno BUREAU